Image not found or type unknown

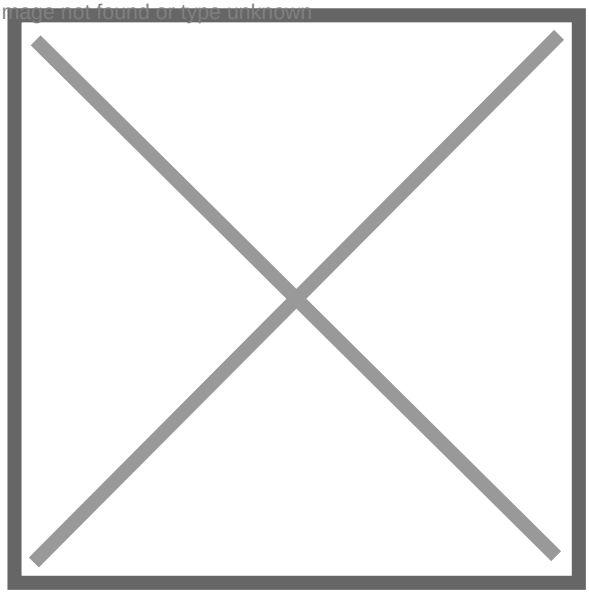

Résiliation mandat de location pour ne pas faire des travaux obli

Par **Olive78**, le **08/09/2012** à **09:36**

Bonjour,

Suite à un soucis électrique, l électricien réalisateur de l installation de l'appartement que je loue, à signalé à l agence responsable de la location, que l installation faite pour une location saisonnière ne supporte pas de gros moyen de chauffage comme l hiver dernier, et qu elle était extrêmement dangereuse!!!! - il m as dit trois fois que ça allait brûler … - .

L agence à fait un dernier courrier au propriétaire qui refuse de faire les travaux, qu en cas de refus persistant elle mettrait un terme à la gérance de l appartement.

Le propriétaire à sorti l appartement de l agence et me demande de partir sous 6 mois invoquant la maladie (il a 80 ans et toutes ses dents … de plus son fils vit a 50 mètres)

Que puis je faire ? Et a qui m adresser pour obtenir que des travaux soit fait (je ne tiens pas du tout a quitter mon logement) ?

Merci pour vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **08/09/2012** à **12:55**

Bonjour, votre bailleur ne peut résilier votre bail non meublé que dans des cadres tres précis et une procédure tres stricte. Que le propriétaire est retiré la gestion à l'agence ne change

rien et ne vous concerne pas. Vous faites une LRAR à votre bailleur en lui précisant les problèmes et les constations du plombier.Vous lui demander de remédier à a situation sous 15 jours sans quoi vous contacterez le service d'hygiene pour obtenir un certificat d'insalubrité. Vous pouvez contacter l'ADIL de votre secteur qui vous conseillera dans cette situation, ordialement

Par **Olive78**, le **08/09/2012** à **13:11**

Merci pour votre réponse.

Je contacte l ADIL des lundi.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés